



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FIN DU PORT DU MASQUE DANS LE DÉPARTEMENT DES LANDES

Mont-de-Marsan, le 15/10/2021

Les indicateurs de surveillance de la Covid-19 continuent à montrer le ralentissement de la circulation du virus dans le département des Landes. Le taux d'incidence est sous le seuil d'alerte (50/100 000 habitants) depuis un mois et sous le seuil d'attention (20/100 000 habitants) pour la deuxième semaine consécutive (stable autour de 15/100 000 habitants). En parallèle, le taux de positivité reste également stable à un niveau faible (0,5 %) ainsi que les autres indicateurs de surveillance (hospitalisations, urgences, clusters).

Au 10 octobre, la couverture vaccinale avec au moins une dose est de 82,8 %. Cette couverture s'élève à 94,1 % pour les 12 ans et plus (population éligible à la vaccination). Compte tenu de ces éléments, le département est classé en vulnérabilité modérée.

Dans ces conditions, l'arrêté préfectoral portant obligation de port du masque en extérieur dans certaines circonstances (regroupements, files d'attentes...) et dans certains lieux (marchés...) qui a pris fin hier soir à minuit, ne sera pas reconduit.

Ces dispositions ne seront réactivées qu'en cas de dégradation de la situation sanitaire.

Ainsi, le port du masque reste aujourd'hui obligatoire dans le département des Landes pour les personnes âgées de 11 ans et plus dans les lieux et situations suivants :

- à l'intérieur de tous les établissements recevant du public où le « passe sanitaire » n'est pas obligatoire (commerces, services publics, bureaux...)
- dans les transports en commun
- sur décision de l'organisateur d'un évènement.

En extérieur, le port du masque n'est plus obligatoire, il reste préconisé quand le maintien des gestes barrières et la distanciation physique ne peut être respectée. Il s'agit mesure d'une de bon sens : lorsque la proximité avec les autres et la fréquentation d'un lieu sont importants, porter le masque permet de se protéger et de protéger les autres. le port du masque et le respect des gestes barrières contribuent également à la prévention d'autres maladies, comme la grippe qui réapparaît traditionnellement à cette saison.

Contact presse

Samantha Benzin

Tél. : 05 58 06 72 49 / 06 32 63 68 82

Mél. : pref-communication@landes.gouv.fr